

SCCR/43/2

Original : anglais

date : 13 janvier 2023

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Quarante‑troisième session**

**Genève, 13 – 17 mars 2023**

Accréditation d’organisations non gouvernementales

*Document établi par le Secrétariat*

1. Les annexes du présent document contiennent des informations relatives à des organisations non gouvernementales ayant demandé le statut d’observateur pour les sessions du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR), conformément au règlement intérieur dudit comité (voir le paragraphe 10 du document SCCR/1/2).
2. *Le SCCR est invité à approuver la représentation aux sessions du comité des organisations non gouvernementales indiquées dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

## Organisations non gouvernementales ayant demandé à être représentées en qualité d’observatrices aux sessions du comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR)

*Conseil des sociétés pour l’administration des droits des artistes interprètes ou exécutants (SCAPR)*

La SCAPR est une organisation internationale à but non lucratif fondée en 1986 et représentant les organisations de gestion collective des artistes interprètes ou exécutants. À ce jour, le SCAPR compte 56 membres de plus de 40 pays qui représentent collectivement un million d’artistes interprètes ou exécutants. En 2020, les membres du SCAPR ont perçu 780 millions d’euros et ont pu répartir 660 millions d’euros aux artistes interprètes ou exécutants. Grâce à l’ensemble des accords de représentation en place entre ses membres (750), plus de 160 millions d’euros ont été versés aux artistes interprètes ou exécutants étrangers moyennant ces accords.

En tant que fédération mondiale des organisations de gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants, le SCAPR a pour mission de rester le leader mondial de la gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants, en tirant parti de son rôle d’organisation faîtière pour favoriser une coopération efficace entre les organisations de gestion collective des artistes interprètes ou exécutants et de soutenir, de promouvoir et de préserver un système mondial et transfrontalier de perception et de répartition des redevances des artistes interprètes ou exécutants qui soit équitable, efficace, précis et transparent, en veillant à son amélioration constante. Ce faisant, le SCAPR contribue à la créativité et à la diversité culturelle mondiales, en garantissant que tous les artistes interprètes ou exécutants tirent profit de leurs interprétations ou exécutions.

*Coordonnées complètes*

Directeur exécutif :

Remy Desrosiers

SCAPR

Avenue de Cortenbergh 116

1000 Bruxelles

Belgique

Tél. : + 32 732 59 84

Mél. : secretariat@scapr.org

Site Web : [www.scapr.org](http://www.scapr.org)

[L’annexe II suit]

### *Wikimedia Foundation*

La Fondation est un organisme à but non lucratif dont la mission est d’encourager la croissance, le développement et la distribution de contenus multilingues librement accessibles, et de les mettre gratuitement à la disposition du public. Cette organisation héberge certains des plus grands projets de référence édités en collaboration au monde, dont Wikipédia. En collaboration avec un réseau d’affiliés, la Fondation fournit l’infrastructure et le cadre organisationnel nécessaires au développement d’un contenu encyclopédique géré en collaboration et d’autres initiatives qui servent cette mission.

*Coordonnées complètes*

Amalia Toledo

Spécialiste publique en chef pour la région Amérique latine et Caraïbes

Wikimedia Foundation, Inc.

1 Montgomery Street

Suite 1600

San Francisco, California 94104

États‑Unis d’Amérique

Tél. : +1‑415‑839‑6885

Mél. : globaladvocacy@wikimedia.org

Site Web : <https://wikimediafoundation.org>

[L’annexe III suit]

*Association les Ebènes’Art*

L’association les Ebènes’Art est une association de droit camerounais. Elle propose une “*autre*” vision des pratiques professionnelles du spectacle vivant au Cameroun. L’association les Ebènes’Art est spécialisée dans le spectacle vivant, l’ingénierie culturelle et l’offre de formations spécialisées dans les professions et les métiers du spectacle. Elle recherche et communique des informations sur le secteur aux artistes, aux activistes et aux médias culturels ainsi qu’aux responsables politiques.

*Coordonnées complètes*

Robert Ngoun, président

B. P 30211 (Biyem Assi)

Yaoundé

Cameroun

Tél. : +237 694498406 / +33760672197

Mél. : info@ebenesart.com

Site Web : [www.ebenesart.com](http://www.ebenesart.com)

[L’annexe IV suit]

### *Comité international olympique (CIO)*

Le CIO est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, de durée illimitée, sous la forme d’une association ayant le statut de personne morale, reconnue par le Conseil fédéral suisse. L’objet du CIO est de remplir la mission, les rôles et les attributions qui lui sont conférés par la Charte olympique, de diriger et de mener le Mouvement olympique et de promouvoir l’Olympisme dans le monde entier.

*Coordonnées complètes*

Carlos Castro

Responsable de la propriété intellectuelle

Maison Olympique

1007 Lausanne

Suisse

Tél. : +41 (0) 21 621 6111

Mél. : legal@olympic.org, carlos.castro@olympic.org

Site Web : [www.olympics.org](http://www.olympics.org)

[L’annexe V suit]

### *Union brésilienne des compositeurs (UBC)*

L’Union brésilienne des compositeurs (UBC) est une organisation à but non lucratif pour la gestion collective des droits musicaux des créateurs, artistes interprètes ou exécutants, musiciens, éditeurs et producteurs brésiliens et étrangers. Fondée en 1942 par des auteurs, elle fonctionne encore aujourd’hui avec dynamisme, excellence en matière de technologie de l’information et transparence, et représente plus de 50 000 membres.

L’UBC est une entité privée dirigée par des auteurs, avec un nouveau conseil d’administration élu par l’assemblée générale tous les trois ans. Le directeur exécutif est nommé par le conseil d’administration et est chargé de la gestion de l’UBC.

La principale mission de l’UBC est de défendre les intérêts de ses membres, de répartir les redevances perçues au titre du droit d’auteur et de développer les activités culturelles.

La perception des redevances et l’octroi de licences pour les droits d’auteur et les droits connexes sur les œuvres musicales sont effectués par les utilisateurs des œuvres musicales par l’intermédiaire du Bureau central de perception (ECAD). L’UBC est chargée de la répartition des montants perçus par l’ECAD et de la relation avec les membres.

*Coordonnées complètes*

Sydney Sanches

Conseiller juridique

Rua do Rosário, n. 01, 150 andar, Centro

Rio de Janeiro/RJ

Code postal : 20.041‑003

Brésil

Tél. : +55 21‑22233233 ou +55 21‑988031706

Mél. : sydney.sanches@ubc.org.br

Site Web : [www.ubc.orb.br](http://www.ubc.orb.br)

[Fin de l’annexe V et du document]